

Le concours EDEN 2013 sur la thématique « Tourisme et accessibilité est lancé

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)
Jeudi, 31 Janvier 2013 00:00 -

La France participe à la 7ème édition du concours EDEN « European Destinations of Excellence », créé par la Commission Européenne, afin de soutenir l'industrie du tourisme et conserver à l'Europe sa première place de destination touristique mondiale.

Chaque année, ce concours donne l'opportunité à une nouvelle destination française de rejoindre, autour des principes de durabilité d'un territoire (économique, social et environnemental), un réseau européen de destinations touristiques d'excellence.

Cette année, la thématique du concours proposée par la Commission Européenne est « Tourisme et accessibilité ».

EDEN 2013 récompensera une destination ayant développé une offre touristique basée sur une accessibilité globale. Celle-ci doit répondre aux besoins de tous les touristes, indépendamment de leurs limitations, de leur âge ou de leurs handicaps, permanents ou temporaires (personnes en situation de handicap, personnes âgées, femmes enceintes, familles avec poussettes...). L'initiative récompensée devra porter sur la mise en oeuvre d'une offre nouvelle et originale, favorisant le développement durable du tourisme, économiquement viable et innovante et satisfaisant simultanément les besoins des résidents locaux et ceux des visiteurs, notamment en situation de handicap.

Pour être sélectionnées, les destinations candidates doivent répondre aux critères d'éligibilité définis par la Commission Européenne et par le règlement du concours :

- Etre une destination émergente à fréquentation modérée en phase de développement. Le taux de fréquentation touristique doit être bas à très bas en comparaison de celui des zones touristiques habituelles.
- Avoir désigné un "porteur de projet" clairement identifié, capable de réunir les acteurs locaux des différents secteurs intervenant dans un séjour touristique et de les amener à développer une offre touristique accessible de manière concertée et cohérente autour de l'offre touristique globale du territoire.
- Etre une destination touristique accessible depuis au moins deux ans et proposée depuis moins de sept ans.

Un jury représentatif du secteur a été constitué comprenant, outre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme – la DGCIS - et Atout France, des représentants de chacun des partenaires du concours, notamment des fédérations d'élus, des associations représentatives de personnes en situation de handicap et des représentants des institutionnels du tourisme.

Ce jury sélectionnera 3 à 4 destinations, dont une lauréate, qui bénéficiera d'une communication spécifique au niveau national et européen.

Calendrier du concours 2013

Janvier – février 2013 Lancement officiel du concours par voie de presse, e-mailing, les sites internet www.atout-france.fr et des partenaires du concours.

26 avril 2013 Clôture du concours.

Début juin 2013 Election par le jury du lauréat français et communication du résultat à la Commission Européenne.

Fin juin 2013 Cérémonie nationale de remise du prix.

Fin 2013 Cérémonie européenne de remise du prix.

Informations sur la constitution des dossiers : www.atout-france.fr

Le concours EDEN 2013 sur la thématique « Tourisme et accessibilité est lancé

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Jeudi, 31 Janvier 2013 00:00 -

Informations sur les destinations d'excellence :

<http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/eden>

Concours EDEN, en savoir plus...

La France participe depuis 2008 au concours EDEN et 18 destinations ont déjà été primées (liste disponible sur le site www.eden-france.com).

Les initiatives récompensées ont porté sur les thèmes suivants :

2008 : « Tourisme et patrimoine local immatériel »

2009 : « Tourisme et espaces protégés »

2010 : « Tourisme et espaces aquatiques »

2011 : « Tourisme et sites reconvertis. »

En 2012, l'ensemble des destinations européennes lauréates françaises a constitué un réseau des Destinations touristiques européennes d'excellence, très actif, qui permet, outre une synergie commune favorisant leur visibilité, des échanges d'expériences et de savoir-faire.

Atout France est en charge de la mise en oeuvre du concours 2013 pour la France, à la demande de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Contacts Presse :

Atout France : Stéphanie CADET - 01 42 96 70 75 – stephanie.cadet@atout-france.fr

DGCIS : Gaëlle LOR – 01 79 84 30 70 - gaelle.lor@finances.gouv.fr

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Le concours EDEN 2013 sur la thématique « Tourisme et accessibilité est lancé](#)